

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **LYON**



3885095

Dénomination :	AUDIT COMPTABILITE RHONE
ALPES	
n° de gestion :	1990B02881
n° d'identification :	378 890 644
n° de dépôt :	A2010/024291
Date du dépôt :	04/11/2010
Pièce :	décision des associés

AUDIT COMPTABILITE RHONE ALPES
Société à Responsabilité Limitée au capital de 4 350 Euros
Siège social : ECULLY (Rhône)
Chemin des Cuers, Technoparc
378 890 644 RCS LYON

DECISION DES ASSOCIES DU 8 SEPTEMBRE 2010

LES SOUSSIGNES :

- . **Monsieur Jean-Claude PERRAUD**, demeurant à DOMMARTIN (Rhône), 270, rue du Falque,
- . **Monsieur Yves BAILLON**, demeurant à LYON (3^{ème}), 11, rue Guilloud,
- . **Madame Catherine PERRAUD**, demeurant à DOMMARTIN (Rhône), 270, rue du Falque,
- . **Monsieur Denis BUFFIERE**, demeurant à DARDILLY (Rhône), 7, allée Muguet,

seuls associés de la Société AUDIT COMPTABILITE RHONE ALPES,

SONT CONVENUS DE CE QUI SUI

ARTICLE I – AGREMENT DE CESSIONS DE PARTS SOCIALES

Les associés, après avoir pris connaissance des projets de cessions par Monsieur Jean-Claude PERRAUD, Madame Catherine PERRAUD, Monsieur Yves BAILLON et Monsieur Denis BUFFIERE au profit de la Société FINANCIERE DU FALQUE, portant sur 130 parts sociales de la Société, déclarent avoir lesdites cessions pour agréables et agréent comme nouvel associé de la Société :

- La Société FINANCIERE DU FALQUE, dont le siège social est à DOMMARTIN (Rhône), 270, rue du Falque.

ARTICLE II – MODIFICATION DES STATUTS

Les associés, sous réserve de la réalisation définitive des cessions de parts sociales ayant fait l'objet de la décision qui précède, décide de modifier l'article 8 des statuts qui sera désormais ainsi rédigé :

"ARTICLE 8 – CAPITAL SOCIAL

1. Le capital social est fixé à la somme de QUATRE MILLE TROIS CENT CINQUANTE (4 350) Euros. Il est divisé en DEUX MILLE SIX CENTS (2 600) parts sociales, toutes de même valeur, intégralement souscrites, entièrement libérées, numérotées de 1 à 2 600, et réparties comme suit :

- Monsieur Jean-Claude PERRAUD, DEUX MILLE QUATRE CENT SOIXANTE DIX parts sociales, ci : Numérotées 1 à 2 470,	2 470
- la Société FINANCIERE DU FALQUE, CENT TRENTTE parts sociales, ci : Numérotées 2 471 à 2 600,	130
Soit au total DEUX MILLE SIX CENTS parts sociales, ci	2 600

[...] Le reste de l'article sans changement."

ARTICLE III - POUVOIRS

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original ou d'une copie du présent acte pour accomplir toutes formalités.

ARTICLE IV - REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'original du présent acte sera relevé dans le registre des délibérations des associés de la Société AUDIT COMPTABILITE RHONE ALPES, à la diligence de Monsieur Jean-Claude PERRAUD, Gérant.

Fait en 1 original unique remis à la Société
A ECULLY
Le 8 septembre 2010

Pour copie certifiée conforme
La Gérance

